CHARTE

Responsabilité Sociétale des Entreprises

VADEMI SAS
32 Rue Saint AMBROISE
77000 MELUN
TVA Intercommunautaire : FR94807682232
R.C.S MELUN 807 682 232

Melun le 10 octobre 2025

Table des matières

1 OBJECTIF ET PERIMETRE DU DOCUMENT 3

2 DEMARCHE RSE VADEMI 3

3 SOCIAL ET DROITS DE L'HOMME 4

3.1 Carrière et développement individuel 4

3.2 Conditions de travail 4

3.3 Santé et sécurité 4

3.4 Dialogue social – CSE 4

3.5 Diversité et lutte contre la discrimination et le harcèlement : 4

3.6 Droits humains fondamentaux 4

4 ENVIRONNEMENT 5

4.1 Limiter la consommation d'énergie électrique et réduire les rejets de gaz à effet de serre 5

4.2 Gérer le tri et le recyclage des déchets 5

4.3 Promotion de la consommation durable 5

5 ÉTHIQUE

5.1 Prévention de la corruption 6

5.2 Conflits d'intérêts 6

5.3 Fraude & blanchiment d'argent 6

5.4 Pratiques anticoncurrentielles 6

5.5 Sécurité de l'information 6

5.6 Régime disciplinaire en cas de violation par un salarié des règles applicables en matière d'éthique

6 ACHATS RESPONSABLES 7

6.1 Équité, Éthique et Transparence 7

6.2 Respect des délais de paiement 7

6.3 Confidentialité et droit de propriété intellectuelle 7

6.4 Recours à la conciliation 7

6.5 Sélection des fournisseurs 7

1 Objectif et périmètre du document

Cette Charte décrit tous les engagements pris par la société VADEMI dans le cadre de sa démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).
Ce document est appliqué à l'ensemble de la société VADEMI, c'est-à-dire à tous les employés, fournisseurs et autres personnes extérieures à l'organisation.

2 Démarche RSE VADEMI

La démarche RSE VADEMI est basée sur les 4 piliers ci-dessous en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) 2030.

Piliers RSE VADEMI	LIEN AVEC LES ODD 2030	
Droit de l'Homme		**ODD5 - Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles** **« Engagement de la Direction Générale de VADEMI à l'égalité de salaire entre les hommes et les femmes»**
		ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein **« équité – justice sociale – inclusion au sein de VADEMI »**
Environnement		**ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable** **« Engagement de la Direction Générale à réaliser un Diagnostic Carbone et à mettre en place les plans d'action issus du diagnostic ».**
		ODD13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions **« Forte incitation des salariés à l'utilisation des vélos et auto électronique »**
Éthique		**ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable** **« Engagement de la Direction Générale à mettre en place une gouvernance éthique et de lutte contre la corruption et l'accès à la justice pour tous ».**
		ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous **«Lutte contre l'exploitation, conditions justes et éthiques de travail au sein de VADEMI »**

Achats responsables	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	**ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables** **« Consommation et production responsables au sein de VADEMI au travers l'obtention d'un label achats responsable »**
	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS	**ODD17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs** **« Favoriser des partenariats responsables entre acheteurs, fournisseurs, ONG et institutions pour développer des chaînes d'approvisionnement durables ».**

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) 2030 sont un ensemble de 17 objectifs adoptés par les Nations Unies pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous d'ici 2030.

VADEMI inscrit son RSE dans ces objectifs car ils représentent un cadre ambitieux pour transformer notre monde en un lieu plus juste, durable et prospère pour tous.

Pour mener à bien les missions, le groupe Elyon, société mère de VADEMI a créé une équipe référente et dédiée à la RSE. Celle-ci se veut transversale par la pluridisciplinarité des membres de l'équipe : HR, Legal, Purchasing, Marketing et Norms&Policies.

L'équipe RSE a d'abord rédigé et déployé au sein de VADEMI et au niveau Groupe, diverses politiques RSE telles que :

- Politique d'éthique du Groupe Elyon
- Charte d'éthique du Groupe Elyon
- Charte Alerte Vigilance
- Charte diversité

Ensuite, des indicateurs RSE ont été définis (nombre d'alertes éthiques, taux d'absentéisme, consommation d'électricité (part d'énergie verte), taux de fournisseurs déployant une politique RSE, etc) afin de suivre leur évolution et s'assurer que les objectifs annuels soient atteints. Pour cela, un plan d'actions a été implémenté et suivi par toute l'équipe RSE.

3 Social et Droits de l'Homme

3.1 Carrière et développement individuel

- Assurer un parcours d'intégration pour chaque nouvelle recrue et réaliser des échanges réguliers avec les managers
- Développer les compétences et une évolution de carrière selon chaque salarié
- Réaliser un partenariat avec des écoles françaises

3.2 Conditions de travail

- Maintenir l'équilibre vie personnelle et vie professionnelle
- Poursuivre la mise en place du télétravail, pour les postes qui le permettent
- Favoriser les actions en faveur de la parentalité
- Proposer un environnement de travail de qualité

3.3 Santé et sécurité

- Améliorer en continue la santé et la sécurité au travail
- Assurer le bien-être au travail au quotidien (taux d'absentéisme inférieur à 0,5%)

3.4 Dialogue social – CSE

- Mettre en place un CSE au niveau du groupe et Travailler en collaboration avec le CSE (en 2020, mise en place d'un accord d'entreprise sur la thématique du temps de travail par exemple)

3.5 Diversité et lutte contre la discrimination et le harcèlement :

- Recruter des profils variés avec les différents acteurs de l'emploi
- Promouvoir l'égalité Homme/Femme (en 2021, 35% de femmes dans nos effectifs et 75% de femmes au COMEX)

3.6 Droits humains fondamentaux

- Être un employeur responsable en respectant l'éthique et la législation applicable
- Respecter les droits humains fondamentaux que ce soit en interne ou en externe via la sélection de nos partenaires

4 Environnement

4.1 Limiter la consommation d'énergie électrique et réduire les rejets de gaz à effet de serre

- Travailler dans des locaux classés BBC et disposant de panneaux solaires sur le toit pour une production d'énergie verte
- Équiper les locaux d'éclairage LED géré de manière automatique en fonction de la luminosité et de la présence ou l'absence de personnel dans la pièce
- S'approvisionner en matériel IT plus respectueux de l'environnement (ex : label Energy Star, recyclable, fabriqué à partir de matières recyclées, etc)
- Promouvoir l'utilisation des transports en commun, covoiturage, vélo auprès de tous nos salariés
- Favoriser la mise en place du télétravail, pour les postes qui le permettent

4.2 Gérer le tri et le recyclage des déchets

- Assurer le tri des déchets recyclables de types : matériel IT, cartons, papier, cartouches d'encre, gobelets et capsules de machine à café, etc
- Réduire la production de déchets (ex : mugs personnalisés, prise en compte du critère longévité dans le choix de matériel IT, limiter le nombre d'imprimantes, etc)

4.3 Promotion de la consommation durable

- Sensibiliser tous les collaborateurs VADEMI aux bonnes pratiques écoresponsables tant dans leur vie professionnelle que personnelle.

5 Éthique

5.1 Prévention de la corruption

- Interdire à ses collaborateurs d'offrir ou de recevoir directement ou indirectement des sommes illicites, des remises ou des avantages en nature dans le but d'influencer une négociation ou d'obtenir un traitement de faveur
- Mettre en œuvre un programme anti-corruption afin de sensibiliser ses salariés

5.2 Conflits d'intérêts

- Promouvoir l'intégrité et la loyauté dans les relations professionnelles auprès de tous ses collaborateurs
- Veiller à ce que chaque collaborateur n'exerce pas d'activité ou ne tient pas de propos qui le placeraient dans une situation de conflit d'intérêts avec l'entreprise

5.3 Fraude & blanchiment d'argent

- Mettre en œuvre des mesures d'identification et de vigilance permettant d'éviter les situations de fraude et de blanchiment d'argent (ex : vérification de l'identité du client au début et pendant la relation d'affaires ou encore le refus de paiement en espèce et/ou provenant d'entités inconnues)
- Faire l'objet d'audits des comptes (par des commissaires aux comptes) et d'audits internes

5.4 Pratiques anticoncurrentielles

- Respecter les règles de la libre concurrence et condamner toute entente entre concurrents et tout abus de position dominante
- Respecter les règles spécifiques qui régissent les marchés publics
- Interdire à ses collaborateurs d'échanger des informations sensibles avec des concurrents

5.5 Sécurité de l'information

- Sensibiliser ses salariés pour prévenir les atteintes à la sécurité de l'information
- Assurer un programme de diligence raisonnable sur la sécurité de l'information en place pour les tiers
- Mettre à disposition une procédure d'alerte à disposition des parties prenantes afin de signaler les problèmes en matière de sécurité de l'information
- Disposer d'une procédure de réponse aux incidents pour gérer les atteintes aux informations confidentielles
- Assurer la mise en œuvre de mesures pour obtenir le consentement des parties prenantes sur le traitement, le partage et la conservation des informations confidentielles
- Mettre en place des mesures pour protéger les données des tiers contre un accès non-autorisé ou une divulgation d'informations

5.6 Régime disciplinaire en cas de violation par un salarié des règles applicables en matière d'éthique

- Sanctionner toute violation de règles applicables en matière d'éthique et plus généralement les comportements non conformes aux engagements et principes en matière de prévention et détection des faits de corruption

6 Achats Responsables

6.1 Équité, Éthique et Transparence

- Lutter contre toute forme de corruption et éviter toute situation pouvant présenter un conflit d'intérêt en se conformant aux règles de déontologie établies
- Respecter un processus de sélection équitable de ses fournisseurs dans les procédures de sélection

6.2 Respect des délais de paiement

- Payer ses fournisseurs dans les délais convenus, dans le respect des dispositions légales en vigueur

6.3 Confidentialité et droit de propriété intellectuelle

- Établir une relation de confiance durable avec ses fournisseurs (ex : respecter la stricte confidentialité des informations communiquées et les droits de propriété intellectuelle associés)

6.4 Recours à la conciliation

- Proposer aux fournisseurs le recours à la conciliation pour faciliter le règlement à l'amiable des éventuels litiges intervenants lors de l'exécution du contrat

6.5 Sélection des fournisseurs

- S'assurer du respect des critères de sélection « Environnement » par nos fournisseurs (ex : respect de la réglementation environnementale en vigueur, maîtrise et/ou réduction des impacts de leurs activités sur l'environnement, développement/conception de technologies en limitant l'impact environnemental des produits ou services sur l'ensemble de leur cycle de vie)

- S'assurer du respect des critères de sélection « Droits de l'Homme et Droit du Travail » par nos fournisseurs (ex : l'interdiction du recours au travail forcé incluant l'interdiction de toute pratique d'esclavage moderne et de traite d'êtres humains, l'interdiction du travail des enfants)

- S'assurer du respect des critères de sélection « Éthique des affaires » par nos fournisseurs (ex : la lutte contre toute forme de corruption, l'interdiction de toute forme de pratiques anticoncurrentielles, le respect des règles applicables en matière de confidentialité des informations non publiques communiqués par VADEMI et de droits de la propriété intellectuelle).